

# PROTOCOLE SPECIFIQUE COVID-19

## établi au 25 mars 2021

### POUR L'ACCUEIL DES SCOLAIRES

#### Au Centre Aquatique ÖDA de Civray

#### Vu les mesures :

Décret n. 2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n. 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, il est établi :

➤ **Application du protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports relatif au fonctionnement des écoles et des établissements scolaires dans le contexte COVID 19**

1. Le bassin du Centre Aquatique n'accueille qu'une classe à la fois.
2. Les gestes barrières doivent s'appliquer, ainsi que la distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins 2 m entre les élèves.
3. Le port du masque est obligatoire, sauf pour la pratique de l'activité physique proprement dite.
4. La désinfection de l'établissement est réalisée régulièrement par le personnel, tout au long de la journée.
5. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des enseignants et des élèves à l'entrée du site.

➤ **Circulation dans l'établissement, signalétique et gestes barrières**

Dans les premiers temps, une personne rappelle à l'entrée les conditions sanitaires d'utilisation du Centre Aquatique. Une signalétique appropriée est visible au sol, sur les murs, tout au long du parcours dans l'établissement, de l'entrée jusqu'à la sortie du Centre Aquatique.

La circulation dans l'établissement se fait de manière ordonnée et est accompagnée par le personnel et les enseignants de l'Education Nationale, et ce depuis l'entrée jusqu'aux vestiaires, aux sanitaires et au bassin. Il en est de même depuis la sortie du bassin jusqu'aux vestiaires puis jusqu'à la sortie du Centre Aquatique.

Chaque classe se voit attribuer un vestiaire pour les filles et un autre pour les garçons. Une fois en tenue, les élèves rangent l'intégralité de leurs affaires dans un casier individuel et numéroté, laissant ainsi le vestiaire vide. Celui-ci est alors désinfecté. Ainsi, la classe suivante pourra accéder à son tour aux vestiaires. Elle disposera de casiers individuels différents de la classe précédente. Après chaque passage d'un groupe d'élèves, les vestiaires et points de contact sont désinfectés.

Une fois sortis des vestiaires, les élèves se dirigent vers les bassins en passant par le pédiluve, puis en retrouvant une zone « tampon » permettant le non brassage et le non croisement. Chaque élève range son masque dans une pochette plastique individuelle hermétique, qu'il dépose non loin du bassin.

Pendant le temps de la séance, une désinfection est effectuée par le personnel afin d'accueillir la classe suivante qui se verra attribuer un autre vestiaire.

A la sortie de l'eau les élèves retrouvent une zone « tampon », afin de ne pas croiser la classe suivante.

Une cabine est attribuée à chaque adulte accompagnateur avec un casier de rangement. Seul.e le ou la professeur.e de la classe a accès à une cabine individuelle dans les vestiaires afin d'assurer la surveillance.

Des lingettes désinfectantes seront à disposition dans le vestiaire des adultes pour désinfecter les points de contacts.

➤ **L'accès aux douches - Hygiène**

L'accès aux douches se fait de manière ordonnée.

Chaque douche non utilisable est marquée par une croix, permettant la distanciation sociale.

Il est important de ne pas rester trop longtemps sous la douche afin de faciliter le flux.

Si durant la séance de natation, un enfant souhaite aller aux toilettes, il sera accompagné et devra repasser par le nettoyage savonné de l'ensemble de son corps.

Le passage aux toilettes est suivi du lavage des mains et d'un passage sous la douche.

Rappel des règles déjà existantes et toujours en vigueur :

**Le port du bonnet est obligatoire.**

**Les caleçons, shorts et bermudas ne sont pas acceptés.**

**Le brassage des élèves, réduit au maximum, ainsi que le respect des gestes barrière et la désinfection scrupuleuse des locaux et points de contact, permettent de limiter le risque de contamination.**

Fait à Civray, le 25/03/2021

**Le Président de la Cdc du Civraisien en Poitou :**

**Jean-Olivier GEOFFROY**

**Le directeur de l'établissement :**

**Christophe QUERAUX**

